



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.473/15



UNEP



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

25 avril 2019

Français

Original : anglais

Réunion des Points focaux du MED POL

Istanbul, Turquie, 29-31 mai 2019

Point 9 de l'ordre du jour : Programme de travail 2020-2021 du MED POL

Programme de travail 2020-2021 : thème central consacré à la pollution provenant de sources situées à terre et ses aspects liés à la gouvernance

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

1. Conformément à la Stratégie à moyen terme (SMT) du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour 2016-2021 (Décision IG.22/1), et dans le prolongement du Programme de travail (PdT) pour l'exercice biennal 2018-2019, le MED POL a préparé un projet de Programme de travail pour l'exercice biennal 2020-2021. Les activités proposées prévoient une contribution substantielle du Programme du MED POL à deux thèmes de la Stratégie à moyen terme 2016-2021, à savoir la gouvernance et la pollution provenant de sources situées à terre et en mer.

2. Lors de l'élaboration du projet de Programme de travail, le MED POL a tenu compte du fait que l'exercice biennal 2020-2021 est le dernier exercice biennal du cycle de la SMT actuelle. Par conséquent, l'accent a été mis sur la nécessité d'achever la mise en œuvre complète de la SMT pour le thème de la pollution provenant de sources situées à terre et ses aspects liés à la gouvernance d'ici 2021. Autre élément pris en considération : la nécessité de créer des synergies et une complémentarité avec d'autres initiatives majeures, telles que les domaines d'intérêt prioritaire de la quatrième réunion des parties à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) qui s'intéressent aux « solutions innovantes aux défis environnementaux » ; le sixième Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-6, notamment consacré à l'environnement marin) et Ocean Strategy ; l'initiative Horizon 2020 de l'Union pour la Méditerranée (UpM) ; l'application de la Directive-cadre de l'Union européenne « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM), les travaux mondiaux et régionaux sur les déchets marins, ainsi que les activités en cours et les futurs programmes proposés pour financement portant sur la gestion et l'élimination des polluants organiques persistants (POP) et du mercure ; et les activités liées aux déchets marins réalisées au titre de l'accord bilatéral avec le Ministère italien de l'environnement, de la terre et de la mer (IMELS).

3. Ce projet de Programme de travail est présenté sous la forme d'un tableau qui illustre clairement les liens entre les activités et leurs produits et les résultats de la SMT. La dernière colonne du tableau décrit le statut actuel des activités en cours et fournit, au besoin, des informations générales sur la raison d'être des activités proposées.

4. Afin de mesurer les progrès et les résultats de la mise en œuvre des activités, un ensemble d'indicateurs et d'objectifs correspondants sont proposés. On trouvera ci-après les cinq indicateurs correspondants au thème de la pollution provenant de sources situées à terre et en mer :

Indicateurs 2020-2021	Objectifs 2020-2021
1. Nombre de politique et d'instruments réglementaires de prévention et de contrôle élaborés ou mis à jour	Sept (7) instruments et politiques réglementaires régionaux élaborés ou mis à jour
2. Nombre de lignes directrices et d'autres instruments de mise en œuvre élaborés ou mis à jour qui structurent les outils de CPD pour les secteurs et domaines clés de consommation et de production	Six (6) lignes directrices et autres instruments de mise en œuvre élaborés ou mis à jour
3. Nombre de pays présentant des rapports sur les charges polluantes annuelles et des données relatives à la surveillance de la pollution pour les polluants convenus	21 Parties contractantes

<p>4. a) Nombre de projets visant à éliminer les points chauds de pollution et à éliminer la pollution marine identifiés et/ou élaborés</p> <p>b) Quantité de substances chimiques périmées et de déchets marins réduite et/ou éliminée dans des conditions respectueuses de l'environnement dans des zones données</p>	<p>a) Au moins 7 projets pilotes sur la pollution marine</p> <p>b) 600 tonnes de biphényle polychloré (PCB) éliminées dans des conditions respectueuses de l'environnement dans des zones données ; préparation sur le terrain en vue de l'élimination au cours du prochain exercice biennal de 1 400 tonnes de PCB et de 30 tonnes de mercure dans des conditions respectueuses de l'environnement dans des zones données ; réduction des déchets sur les plages en vue d'atteindre l'objectif de réduction de 20 % d'ici 2024 dans les zones pilotes</p>
<p>5. Nombre d'entreprises, d'entrepreneurs, d'agents financiers et d'organisations de la société civile formés afin de promouvoir des solutions de CPD alternatives aux POP et aux substances chimiques toxiques, ainsi que la réduction des déchets marins</p>	<p>Au moins 100 personnes formées</p>

5. S'agissant du thème général de la gouvernance, les activités principales visent notamment à :
- a) entreprendre les activités énoncées dans la feuille de route du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée relatives au module sur la pollution et les déchets marins du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) en vue de l'évaluation intégrée du BEE ;
 - b) contribuer au renforcement de l'interface science-politique en Méditerranée en ce qui concerne la mise en œuvre de l'IMAP ;
 - c) mettre à niveau, maintenir et intégrer le système d'information compatible de l'IMAP (pilote) et le système d'information du Budget de base national (BBN) afin de faciliter la soumission de données sur la surveillance de la pollution et des déchets marins en ligne ;
 - d) mettre à jour le Nœud méditerranéen de lutte contre les déchets marins, grâce à l'ajout de webinaires et de conférences en ligne sur la gestion et la surveillance des déchets marins ;
 - e) renforcer les synergies avec les conventions et programmes mondiaux et régionaux.
6. S'agissant du thème général de la pollution, les activités principales visent notamment à :
- a) mettre à jour les annexes des protocoles traitant de la pollution (Protocoles « tellurique » et « déchets dangereux ») et partager les meilleures pratiques concernant l'application des directives du Protocole « immersions » ;
 - b) mettre à jour les lignes directrices du BBN afin de tenir compte des sources diffuses et des apports fluviaux dans les eaux de transition ;
 - c) élaborer ou mettre à jour les Plans régionaux qui concernent le traitement des eaux usées municipales, la gestion des boues d'épuration et la gestion des déchets marins ;
 - d) faciliter l'harmonisation des mesures des PAN dans les systèmes de réglementation nationaux ;
 - e) entreprendre l'évaluation à mi-parcours des PAN actualisés ;
 - f) renforcer la mise en œuvre des registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) et assurer l'efficacité des rapports BBN et RRTP ;

- g) faciliter la production de nouvelles données nationales de surveillance de qualité et leur publication dans le système d'information compatible de l'IMAP (pilote) ;
- h) mettre à jour les produits d'évaluation thématique relatifs au module sur la pollution et les déchets marins de l'IMAP provenant de sources situées à terre et en mer ;
- i) mettre en place des activités de formation afin de faciliter la mise en œuvre de l'IMAP par les pays ;
- j) concevoir des projets pilotes visant à éliminer le PCB et le mercure et à décontaminer des sites dans plusieurs pays méditerranéens.

7. L'intégralité du projet de Programme de travail du MED POL est fournie dans le présent document pour examen et formulation de commentaires par la Réunion des Points focaux du MED POL en vue de sa finalisation pour présentation officielle à la Réunion des Points focaux du PAM en septembre 2019, en tant que contribution au Programme de travail 2020-2021 du PAM.

8. Le présent projet de Programme de travail comprend à la fois des activités dirigées par le MED POL et des activités dirigées par d'autres composantes du PAM avec la contribution du MED POL. Ces dernières apparaissent en gris clair dans le tableau ci-après afin de les différencier des activités exécutées par le MED POL.

THÈME 1 : GOUVERNANCE						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
1.1. Soutenir les Parties contractantes dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, ses Stratégies régionales et ses Plans d'actions						
1.1.2. Apporter un soutien juridique, politique et logistique efficace au processus de prise de décision du PAM, y compris les réunions des organes consultatifs						
3. Organiser la Réunion des Points Focaux du PAM, précédée par les réunions des composantes et des Points focaux thématiques du PAM et la Réunion du Groupe de Coordination de l'EcAp	Expertise en interne, documents de travail en 2 langues, documents d'information, services de conférence, lieu dispositions prises pour le voyage d'un délégué par Partie contractante ainsi que pour le Secrétariat et les composantes du PAM respectives	MED POL, CAR/PAP, CAR/Plan Bleu, REMPEC, CAR/CPD, CAR/ASP, CAR/INFO	UC	Points focaux des composantes du PAM, partenaires du PAM	a) Réunions fructueuses des composantes et des Points focaux thématiques du PAM ; b) Examen des aspects techniques de l'application des Protocoles ; c) Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités menées par les composantes du PAM dans le cadre du PdT 2020-2021 ; d) Étude des documents techniques et de politique générale en vue d'un examen plus approfondi par les organes supérieurs du PAM, y compris les projets de décision, les documents de politique générale, les produits d'évaluation, etc. ; e) Examen des activités proposées au titre du PdT 2022-2023 pour présentation ultérieure à la Réunion des Points focaux du PAM	Article 14 du Protocole « immersions » ; Article 18 du Protocole « prévention et situations critiques » ; Article 14 du Protocole « tellurique » ; Articles 24 - 26 du Protocole ASP/DB ; Articles 28 et 30 du Protocole « offshore » ; Article 15 du Protocole « déchets dangereux » ; Articles 30 et 33 du Protocole « GIZC » Document sur la gouvernance (Décision IG.17/5) ; Mandats des composantes du PAM (Décision IG.19/5) ; Décision sur la gouvernance (Décision IG.23/3)
1.1.3. Renforcer les interdépendances entre les thèmes principaux et les thèmes transversaux et faciliter la coordination à l'échelle nationale dans tous les secteurs concernés						
1. Intégrer aux politiques nationales pertinentes les stratégies actualisées du PAM et les cibles fondées sur une approche écosystémique du	Expertise en interne, conseil, réunions	UC, MED POL, CAR/PAP, CAR/ASP, REMPEC	Toutes les composantes du PAM	Parties contractantes	Examen des conclusions principales et des recommandations formulées à l'issue de l'étude des PAN « telluriques », des stratégies nationales de GIZC, des PAN sur la pollution marine et des PAN sur la biodiversité et visant à évaluer le niveau d'intégration et la rationalisation du BEE, par les Réunions des Points Focaux thématiques et des composantes et autres organes du PAM	Il s'agit de la poursuite d'une activité réalisée au titre de l'exercice biennal 2018-2019. Cette activité vise à partager pour examen par les Réunions des Points Focaux thématiques et des composantes et autres organes du PAM les conclusions et recommandations issues des travaux afin de renforcer les synergies au niveau national des différentes politiques des Parties

THÈME 1 : GOUVERNANCE						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
BEE (SMDD, PA CPD, Stratégie régionale pour la prévention de la pollution par des navires, Plan d'action pour la GIZC, Plan d'action offshore, RSFCCA)						contractantes aux fins de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone du PAM. Les résultats de ces travaux seront analysés à la lumière du Cadre régional commun pour la GIZC.
1.1.4. Identifier des opportunités de financement pour les priorités nationales et régionales, informer et faire participer les donateurs et les partenaires à travers la mise en œuvre de la Stratégie actualisée de mobilisation des ressources et aider les Parties contractantes à mobiliser des ressources						
2. Assurer l'exécution et l'examen de l'état d'avancement des projets du PAM en temps voulu et de façon coordonnée grâce à un financement externe	Expertise en interne, conseil, création de postes de projet	UC, toutes les composantes du PAM	Toutes les composantes du PAM	FEM, ONUDI, Division de l'économie du PNUE, UNESCO PHI, UE, BEI, BERD, UICN, WWF Méditerranée, GWP Med	<p>a) MedProgramme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement et mise en œuvre de 6 projets dérivés dans le cadre du MedProgramme ; - Mise en place d'une Unité de Coordination du Programme ; - Organisation de réunions du Comité de pilotage ; - Organisation de réunions des parties prenantes ; - Exécution en temps voulu du Plan de travail du projet <p>b) IMAP/MedMPA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne marche de l'exécution ; - Organisation de réunions du Comité de pilotage ; - Exécution en temps voulu du Plan de travail du projet <p>c) FEM Adriatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne marche de l'exécution ; - Organisation de réunions du Comité 	<p>a) 7 millions d'euros (environ) pour 2020-2021 sur 18,5 millions d'euros pour 5 ans (taux de change de mars utilisé à titre indicatif)</p> <p>b) 2 millions d'euros (environ) pour 2020-2021 sur 4 millions d'euros</p> <p>c) 700 000 euros (environ) pour 2020</p> <p>d) 3 419 025 euros (environ) pour 2020-2021 sur un total de 6 362 379 euros</p>

THÈME 1 : GOUVERNANCE						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
					de pilotage ; - Exécution en temps voulu du Plan de travail du projet d) SwitchMed : - Bonne marche de l'exécution ; - Organisation de réunions du Comité de pilotage ; - Exécution en temps voulu du Plan de travail du projet e) Élaboration et soumission de deux nouvelles propositions de projets complètes	
1.3. Consolider la participation, l'engagement, les synergies et les complémentarités entre les institutions régionales et globales						
1.3.1. Entreprendre des activités de coopération régionale promouvant le dialogue et un engagement actif des organisations mondiales et régionales et des partenaires, y compris sur PAS BIO, Déchets marins, CDP, GIZC et PEM (par exemple, conférence régionale, réunions des donateurs)						
2. Entreprendre des examens périodiques de coopération bilatérale avec les organisations partenaires afin de consolider les synergies et les impacts sur le terrain dans les domaines d'intérêt commun	Expertise en interne, conseils, préparation de documents, à la suite d'une réunion ou dans le cadre de réunions séparées	UC/composantes du PAM	Composantes du PAM/UC	OMI, LC/LP, Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, FAO/CGPM, ACCOBAMS, conventions et plans d'action concernant les mers régionales, AEE, AIEA, IPIECA, IOGP, CEFIC, FEDERCHIMICA, MOIG, WWF-MedPo,	a) Définition plus précise de nouveaux domaines dans lesquels le PAM pourrait jouer un rôle de chef de file (par exemple, développement durable, ODD, IMAP, déchets marins, GIZC, gouvernance des océans) ; b) Mise à jour des accords de coopération avec au moins deux partenaires ; c) Identification de nouveaux domaines de coopération et intégration de ces domaines dans les programmes de coopération bilatérale existants (par exemple, aménagement de l'espace marin, immersions de munitions) ; d) Renforcement de la coopération avec l'industrie pétrolière et gazière et l'industrie chimique ;	a-c) Les travaux se poursuivent afin de traiter plusieurs questions en étroite collaboration avec les organisations partenaires dans le cadre du mandat du Secrétariat. Les composantes du PAM sont également très actives dans leur domaine de compétence. Cette coopération devrait être enrichie grâce à de nouveaux éléments ou à des éléments améliorés (déchets marins, aménagement de l'espace marin, immersions, IMAP, etc.) ; d) Coopération avec le secteur privé afin de mobiliser des ressources sur la base des projets existants de l'Initiative mondiale OMI/IPIECA et étude de la possibilité de poursuivre la coopération

THÈME 1 : GOUVERNANCE						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
				MEDPAN, UNESCO COI, UNESCO PHI, GWP Med, Commission du courant de Benguela	<p>e) Renforcement des synergies avec des initiatives sous-régionales ;</p> <p>f) Élaboration d'un plan d'action global comprenant les étapes, les budgets et la main-d'œuvre nécessaires à l'application du Protocole « offshore » dans les pays de la Méditerranée ;</p> <p>g) Préparation d'activités conjointes pour la prévention de la pollution plastique et des substances chimiques toxiques et signature d'un nouvel accord entre le CAR/CPD et le Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (suite au Mémorandum d'accord signé entre le Secrétariat de la Convention de Barcelone et le Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm) ;</p> <p>h) Exécution et examen du Programme de travail conjoint avec ACCOBAMS ;</p> <p>i) Renforcement de la collaboration avec la FAO/CGPM</p>	<p>avec le CEFIC conformément aux recommandations de MEDEXPOL 2016 et 2018 ;</p> <p>e) Renforcement de la coopération établie avec EUSAIR ainsi qu'avec WestMed ;</p> <p>f) Définition d'une approche durable et collaborative en vue de mettre en œuvre efficacement le Plan d'action offshore pour la Méditerranée (UNEP(DEPI)/MED IG.20/8 ; Décision IG.20/12) ;</p> <p>g) Application du récent Mémorandum d'accord signé entre le Secrétariat de la Convention de Barcelone et le Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, qui présente un intérêt particulier pour le MED POL et le CAR/CPD en tant que Centre régional de la Convention de Stockholm</p>

THÈME 1 : GOUVERNANCE						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
3. Co-organiser avec les Co-Présidents les réunions annuelles des sous-groupes pour le renforcement des capacités, le contrôle et l'examen de l'Initiative H2020 de l'UpM	Expertise en interne, réunions de travail	UC, MED POL	CAR/CPD, Plan Bleu, CAR/INFO	UpM, UE, AEE, institutions financières internationales dont BEI, BERD, etc.	a) Réunions annuelles des sous-groupes « Examen et surveillance » et « Renforcement des capacités » de l'initiative H2020 de l'UpM fructueuses ; b) Renforcement de la coopération avec l'AEE, la BEI et l'UpM dans le cadre de l'initiative H2020 ; c) Amélioration du programme de travail des trois composantes de l'initiative H2020, appliqué de manière continue, et de leurs synergies avec les activités du PNUE/PAM et de MED POL, mise au point d'activités conjointes et exécution, selon les cas	La prolongation de cette initiative au-delà de 2020 est à l'étude. Un groupe en ligne dédié d'États membres et d'organisations partenaires volontaires a été constitué pour examiner et rédiger une proposition préliminaire sur une future initiative H2030.
4. Coordonner, avec des partenaires clés, le soutien à la mise en œuvre du Plan régional sur les déchets marins ; renforcer et étendre la Plateforme régionale de collaboration pour la lutte contre les déchets en Méditerranée établie en septembre 2016 ; améliorer la collaboration avec	Expertise en interne, coordination, conseil, réunions	MED POL	UC, CAR/CPD, REMPEC, CAR/ASP	Partenaires de la Plateforme de collaboration, Initiative H2020 de l'UpM, programmes et conventions relatifs aux mers régionales, Partenariat mondial sur les déchets marins, ORGP	a) Organisation d'une campagne de communication les actions de prévention pour lutter contre les déchets marins de manière conjointe par les membres de la Plateforme de collaboration régionale pour les déchets marins ; b) Mise à jour du Nœud méditerranéen comme suit : - webinaires sur les déchets marins mis à la disposition de la communauté méditerranéenne au moyen du Nœud méditerranéen ; - rapports, projets et listes d'experts téléchargés ; c) Amélioration de la visibilité des travaux entrepris sur les déchets marins en Méditerranée et partage au niveau mondial ; d) Coordination accrue des travaux	Expertise en interne, coordination, conseil, réunions

THÈME 1 : GOUVERNANCE						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
le Programme mers régionales européennes concernant la lutte contre les déchets marins et d'autres questions d'intérêt commun					entrepris au niveau régional, y compris les ORGP et renforcements des liens avec les instruments mondiaux (y compris les Plans d'action du G7 et du G20)	
1.3.2. Participer à des initiatives et à des échanges internationaux pertinents existants ou nouveaux (par exemple, ABNJ, AMP, Offshore, Développement durable) pour mettre en évidence les spécificités régionales de la Méditerranée et accroître les synergies						
1. Promouvoir la Convention de Barcelone, ses Protocoles et la SMDD 2016-2025 en mettant l'accent sur le contrôle et la prévention de la pollution, sur la biodiversité et sur la GIZC ; renforcer la collaboration avec les organisations internationales et le Programme mers régionales européennes sur les déchets marins et autres questions d'intérêt	Évènements parallèles, supports de communication et de visibilité, coordination et expertise en interne, suivi et participation aux réunions, exposés de principe, soumission officielle, conseil, échanges et réunions de coordination, accord(s) de mise en œuvre, travaux en interne	UC MED POL, REMPEC, CAR/ASP, CAR/PAP, CAR/CPD, CAR/Plan Bleu, CAR/INFO	Toutes les composantes du PAM	OMI, LDP, CDP, Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, EUSAIR, DCSMM, Politique marine intégrée de l'UE, Initiative Adriatic Joanian, Assemblée générale des Nations Unies, UE, FEM, UNESCO, Points focaux thématiques pour les ASP/DB,	a) Promouvoir le rôle et la visibilité de la Convention de Barcelone et du PNUE/PAM dans les forums internationaux et créer de nouveaux partenariats ; b) Contribuer à l'UNEA et au Programme mers régionales du PNUE ; c) Soumission du Rapport sur l'état d'avancement des activités du REMPEC à chaque session du Comité de la protection du milieu marin de l'OMI et aux sessions pertinentes du Comité de coopération technique de l'OMI ; d) Partage des enseignements tirés des travaux du PAM relatifs à l'application de la Convention de Barcelone et ses Protocoles avec les organes directeurs du Protocole de Londres sur l'immersion, de la CDB, des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et des réunions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour la conservation et l'utilisation durable de la	a-e) Article 3 de la Convention de Barcelone, Décisions IG.17/4, 20/13 et 23/3 sur la gouvernance, y compris la Stratégie de communication 2018-2023 du PAM et la Décision IG.22/1 sur la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 Au titre de ce cadre stratégique : 1) des contributions ont été apportées aux développements mondiaux et régionaux, sous forme de contenu aux processus en cours par l'intermédiaire du PNUE (c'est-à-dire la mise en œuvre du BBNJ, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD) et de présentations aux réunions régionales et mondiales sur diverses questions de gouvernance, et 2) des accords juridiques (mémoires d'accord, lettre d'accord) ont été conclus avec plusieurs organisations internationales, dont CGPM, la Commission de la mer Noire et plus récemment la Convention de Londres et les Conventions et Protocoles

THÈME 1 : GOUVERNANCE						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
				CGPM, UICN, Secrétariat de la CDB	<p>biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) ;</p> <p>e) Participation au groupe de travail de l'UE sur l'aménagement de l'espace maritime (AEM) et au groupe de travail conjoint de l'UE sur la GIZC et l'AEM, ainsi qu'à EUSAIR, WESTMER et à d'autres stratégies macro-régionales pertinentes ;</p> <p>f) Renforcement de la collaboration avec les Commissions OSPAR, HELCOM et mer Noire et création de synergies avec d'autres programmes pour les mers régionales ;</p> <p>g) Création de synergies avec le plan d'action de l'OMI en vue de lutter contre les déchets plastiques marins des navires (activité liée au 1.3.1.4.e) ;</p> <p>h) Préparation d'exposés de principe et de supports de communication dans le domaine i) du contrôle des eaux de ballast des navires et ii) de la promotion des PSSA en Méditerranée ;</p> <p>i) Organisation d'évènement parallèle sur le Protocole ASP/DB de la Convention de Barcelone du PAM, dans le cadre de la CdP 15 de la CDB (Beijing, 2020) ;</p> <p>j) Organisation d'un atelier/évènement parallèle la biodiversité en Méditerranée dans le cadre de la Convention de Barcelone du PAM dans le cadre du Congrès mondial de la nature 2020 (Marseille, 2020) ;</p>	<p>de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, pour renforcer les synergies aux fins de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses Protocoles Le suivi se poursuivra au cours du prochain exercice biennal.</p> <p>f) Renforcement de la coopération avec les accords régionaux (Accord de Bonn, HELCOM, MERRAC, CAR/REMPEITC-Caribe, PERSGA, etc.) dans le cadre du Sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention de l'OMI et du Comité de la protection du milieu marin</p> <p>g) OS 5, 6 et 9 - Stratégie régionale pour les réunions et les réunions intersecrétariats ; prévention de la pollution marine par les navires et lutte contre celle-ci (2016-2021) ;</p> <p>h-j) Article 15 de la Convention de Barcelone ; Décision IG.23/3 sur la gouvernance ; Stratégie de communication du PAM ; mandat du CAR/ASP (Décision IG.17/4, « Document de gouvernance »)</p> <p>Les résultats obtenus appuieront l'harmonisation de l'élaboration et de la finalisation du PAS BIO pour l'après 2020 ainsi que les conclusions de l'évaluation du PAS BIO pour 2018-2019 avec l'élaboration du cadre de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB ;</p>

THÈME 1 : GOUVERNANCE						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
					<p>k) Contribution au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB avec des apports de la perspective méditerranéenne ;</p> <p>l) Suivi du processus en cours du BBNJ afin d'harmoniser les aspects pertinents de l'élaboration du nouveau PAS BIO 2021-2035 avec celui-ci ;</p> <p>m) Promotion du Protocole de GIZC et du Cadre régional commun pour la GIZC (qui devrait être adopté par la CdP 21) ; optimisation des synergies selon que de besoin</p>	<p>k) L'activité complétera le processus entrepris dans le cadre du programme 2018-2019 pour l'évaluation du PAS BIO sur les questions émergentes pour examen futur concernant BBNJ ;</p> <p>l) Protocole ASP/DB, document PAS BIO post-2020, en cours d'élaboration ;</p> <p>m) Le Protocole de GIZC étant un document unique en son genre dans le monde, le CAR/PAP est invité à se joindre à de nombreux forums et initiatives afin de promouvoir cet instrument juridique et les initiatives novatrices pour sa mise en œuvre dans la région méditerranéenne.</p>
1.4. Consolider le savoir et les connaissances de l'état de la mer Méditerranée et de ses côtes à travers des évaluations mandatées pour une prise de décisions éclairées						
1.4.1. Publier les évaluation périodiques basées sur l'approche DPSIR abordant, entre autres, le statut de la qualité du milieu marin et côtier, l'interaction entre l'environnement et le développement, ainsi que des scénarios et une analyse prospective du développement sur le long terme. Ces évaluations incluent également dans leur analyse les vulnérabilités et les risques liés aux changements climatiques sur la zone côtière et marine, ainsi que les lacunes en matière de connaissances sur la pollution marine, les services écosystémiques, la dégradation côtière, les impacts cumulatifs et les impacts de la consommation et de la production durable.						
1. Entreprendre les activités énoncées dans la feuille de route du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée relatives au module sur la pollution de l'IMAP en vue de	Expertise en interne, conseil, réunions de travail d'équipes d'experts et de composantes du PAM	UC/MED POL	Toutes les composantes du PAM, Groupe de travail de l'IMAP	Parties contractantes, partenaires du PAM, FEM	<p>a) Mise à jour régulière des fiches d'orientation de l'IMAP sur la pollution et les déchets marins en vue de leur examen lors des réunions du CORMON sur la pollution et les déchets marins ;</p> <p>b) Définition et proposition d'un concept méthodologique permettant d'évaluer les liens entre les pressions, les impacts et l'état du milieu marin, conformément aux approches fournies dans l'analyse des questions transversales du module sur la pollution de l'IMAP ;</p>	<p>a, b, c) Conformément à la Décision IG.22/7 sur l'IMAP et la feuille de route du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, le renforcement des outils de suivi et d'évaluation est essentiel pour mieux comprendre les liens entre les activités/facteurs, pressions et impacts, afin d'évaluer l'état du milieu marin ainsi que pour trouver des réponses adéquates et réaliser une évaluation du BEE, fondée sur l'approche DPSIR, du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée.</p>

THÈME 1 : GOUVERNANCE						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
l'évaluation intégrée du BEE					c) Approbation et mise à l'essai d'un concept méthodologique visant à faciliter l'intégration des produits d'évaluation thématique liés aux indicateurs communs de l'IMAP (pollution et déchets marins), c'est-à-dire l'intégration entre les objectifs écologiques (à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale) ; d) Mise en place d'un Comité directeur pour la préparation de l'analyse diagnostique transfrontière (TDA) 2015 ; e) Définition des éléments principaux de la nouvelle TDA	d, e) Dans le cadre du nouveau MedProgramme du FEM, il est prévu d'entreprendre une mise à jour de la TDA.
1.4.4. Consolider l'interface entre la science et la prise de décision à travers le renforcement de la coopération avec les institutions scientifiques globales et régionales, les plateformes pour le partage des connaissances, les dialogues, l'échange des bonnes pratiques et les publications						
2. Contribuer au renforcement de l'interface science-politique en Méditerranée en ce qui concerne la mise en œuvre de l'IMAP et combler les lacunes en matière de connaissances afin de promouvoir des mesures efficaces permettant de parvenir au BEE	Expertise en interne, partenaires d'exécution, consultations aux réunions du PAM	MED POL	Toutes les composantes du PAM	Parties contractantes et partenaires du PAM	a) Participation à des groupes de travail, comités de pilotage de projets, groupes de mobilisation, groupes scientifiques et engagements auprès d'institutions universitaires dans le but de renforcer le rôle du PAM [MED POL] et d'échanger les informations et les données nécessaires pour appuyer et promouvoir les activités entreprises par le PAM/MED POL, et d'aligner les priorités du MED POL en fonction du travail des communautés scientifiques méditerranéennes	Le PNUE/PAM a toujours participé activement aux comités de pilotage et groupes de travail des projets qui traitent de divers aspects liés à la protection de l'environnement marin méditerranéen.

THÈME 1 : GOUVERNANCE						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
1.5. Consolider les connaissances et le système d'information du PAM et les rendre accessibles pour la prise de décisions, la sensibilisation et la compréhension						
1.5.1. Rendre pleinement opérationnelles la plateforme Info/PAM ainsi que la plateforme pour la mise en œuvre de l'IMAP, les développer et les connecter aux systèmes d'information des composantes du PAM et autres plateformes régionales de connaissances, afin de faciliter l'accès aux connaissances pour les gestionnaires et décideurs ainsi que les parties prenantes et le public						
5. Maintenir, mettre à jour et mettre en œuvre les bases de données et les plateformes de données des composantes du PAM	Coordination et expertise en interne, contrat de service, conseil	CAR/INFO, MED POL	UC, CAR/ASP, CAR/PAP	Parties contractantes	<p>a) Pleine opérationnalisation du système d'information (pilote) de l'IMAP pour tous les indicateurs communs de pollution et de déchets marins IMAP (mi-2022) afin que les Parties contractantes puissent rendre compte de leurs données de surveillance respectives en 2020, 2021 (et 2022) ;</p> <p>b) Pleine interopérabilité du système d'information (pilote) de l'IMAP avec les systèmes nationaux d'information et de notification respectifs, ainsi qu'avec les bases de données régionales pertinentes ;</p> <p>c) Finalisation des normes de données et des dictionnaires de données pour tous les indicateurs communs de l'IMAP ;</p> <p>d) Transfert de la base de données de suivi du MED POL vers le système d'information de l'IMAP ;</p> <p>e) Mise en place de systèmes d'assurance et de contrôle de la qualité pour 10 indicateurs communs de l'IMAP inclus dans le système d'information (pilote) de l'IMAP ;</p> <p>f) Élaboration et mise à l'essai des protocoles de données concernant les liens entre le Système de communication de la Convention de Barcelone, les</p>	Tous les produits livrables découlent de la feuille de route du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée élaborée par le Secrétariat pour le module sur la pollution et les déchets marins.

THÈME 1 : GOUVERNANCE						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
					systèmes d'information BBN et RRTP, l'IMAP, MarineNode et InfoMAPNode	
1.6. Promouvoir la sensibilisation et la communication						
1.6.1. Mettre à jour et mettre en œuvre la Stratégie de communication du PNUE/PAM						
1. Mettre en œuvre la stratégie de communication opérationnelle	Expertise en interne, conseil, contrat de service, voyage	MED POL, Plan Bleu, CAR/INFO	UC, CAR/INFO et autres composantes	AEE	Les conclusions principales du deuxième rapport sur la mise en œuvre de l'Initiative H2020 ont été finalisées et publiées en suivant les étapes ci-après : a) Fourniture en temps voulu des supports de communication sur les chapitres thématiques relatifs aux émissions et aux déchets industriels ; b) Intégration des conclusions dans les principaux documents et plates-formes de communication.	<u>2016-2017</u> : Projet de fiches d'indicateurs H2020 sur les eaux usées, les déchets et les émissions industrielles et de déchets marins ; <u>2018-2019</u> : Finalisation des fiches d'indicateurs H2020 sur les eaux usées, les déchets et les émissions industrielles et de déchets marins, avant-projet du rapport d'évaluation H2020 en synergie avec le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement ; <u>2020-2021</u> : Publication du rapport d'évaluation H2020 et de ses conclusions

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
2.1. Consolider la mise en œuvre régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et des 4 Protocoles relatifs à la pollution, et des programmes de mesures dans les Plans d'action et les Stratégies en place à l'échelle régionale						
2.1.1. Faciliter et mettre en œuvre des mesures ciblées des Plans et Stratégies à l'échelle régionale						
1. Évaluer la mise en œuvre des Plans régionaux existants ou des mesures régionales existantes élaborés en vertu de l'article 15 du Protocole « tellurique », y compris l'analyse socio-économique	Expertise en interne, conseil, réunion(s) régionale(s), partenaire(s) d'exécution	MED POL	CAR/CPD	Parties contractantes, initiative H2020 de l'UpM, Projet SEIS	a) Examen des rapports soumis par les Parties contractantes pour l'exercice biennal 2018-2019 concernant la mise en œuvre des Plans régionaux existants ; b) Préparation de l'évaluation finale de la mise en œuvre des mesures ciblées (avec un calendrier jusqu'à 2021) pour les Plans régionaux sur le mercure, les POP et la DBO5 ; c) Partage des meilleures pratiques concernant la mise en œuvre des Plans régionaux et d'autres mesures communes au niveau régional et identification des lacunes et des priorités en matière d'appui technique et de renforcement des capacités	Les Plans régionaux sur le mercure, les POP et la DBO comprennent un certain nombre de mesures juridiquement contraignantes à mettre en œuvre d'ici 2021. Pour ces mesures ciblées, les aspects socio-économiques de la mise en œuvre feront l'objet d'une évaluation finale qui sera examinée par la Réunion des points focaux du MED POL en 2021.
2. Promouvoir l'utilisation d'instruments et de mesures d'incitation appropriés visant à prévenir et réduire la pollution plastique, notamment la	Expertise en interne, conseil, réunion(s) régionale(s), partenaire(s) d'exécution	MED POL	CAR/CPD	Division de l'économie du PNUE, SWITCHMED, FAO, CGPM	a) Identification et partage des meilleures pratiques avec les Parties contractantes au niveau régional ; b) Renforcement des capacités techniques des Parties contractantes pour faciliter la mise en œuvre des mesures juridiquement contraignantes du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée ; c) Identification des lacunes et des	Des lignes directrices ont été élaborées au cours de l'exercice biennal 2018-2019, telles que les mesures « Pêche aux déchets » et « Adopte une plage ». Cette activité vise à tirer parti des résultats obtenus au cours de l'exercice biennal 2018-2019 afin de promouvoir davantage la réduction de la production de déchets marins et de déchets solides.

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
production de sacs plastiques à usage unique et de microplastiques, les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, les déchets marins produits par l'aquaculture, les déchets marins produits par les bateaux et les déchets d'équipements électriques et électroniques					priorités en matière d'appui technique et de renforcement des capacités	

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
3. Promouvoir la réduction des eaux usées municipales provenant des petites agglomérations en utilisant des solutions fondées sur la nature ; et empêcher que les boues d'épuration et les déchets liés aux eaux pluviales ne pénètrent dans le milieu marin en appliquant les MTD et MPE, et en particulier les technologies de valorisation énergétique des déchets (W-ET)	Expertise en interne, réunion(s) régionale(s), partenaire(s) d'exécution	MED POL	CAR/CPD, Plan Bleu	Initiative H2020 de l'UpM, FEM	<p>a) Identification et partage des meilleures pratiques avec les Parties contractantes au niveau régional ;</p> <p>b) Renforcement des capacités techniques des Parties contractantes pour faciliter la mise en œuvre des mesures juridiquement contraignantes du Plan régional sur la réduction de la DBO5 dans les eaux usées urbaines ;</p> <p>c) Élaboration des éléments principaux des stratégies</p>	Les solutions fondées sur la nature pour le traitement des eaux usées, la prévention des boues d'épuration et des eaux pluviales, la minimisation des déchets fluviaux, les techniques de valorisation énergétique des déchets ont fait l'objet de discussions lors des réunions des groupes d'experts tenues en 2018 visant à élaborer les nouveaux Plans régionaux.

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
2.2 Développer de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, critères et normes communs, et lignes directrices et mettre à jour ceux déjà élaborés						
2.2.1 Développer ou mettre à jour des critères et normes communs prévus dans les Protocoles et les Plans à l'échelle régionale pour les secteurs ou les substances prioritaires-clés						
1. Mettre à jour les annexes des Protocoles relatifs à la pollution	Expertise en interne, partenaire(s) d'exécution	MED POL	CAR/CPD	Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, OMI	a) Mise à jour des annexes du Protocole « déchets dangereux » dans le cadre des efforts déployés pour mettre à jour les annexes de la Convention de Bâle, selon que de besoin ; b) Mise à jour des annexes aux autres Protocoles relatifs à la pollution (« déchets dangereux », « immersions »)	Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, une analyse comparative a été réalisée sur la nécessité de mettre à jour les annexes de tous les Protocoles relatifs à la pollution de la Convention de Barcelone. La Réunion des Points focaux MED POL en 2019 examinera le rapport mis à jour et, d'ici là, des débats auront lieu sur la possibilité de demander un mandat pour la mise à jour de ces annexes avant la CdP 22.
2. Élaborer et mettre à jour des lignes directrices techniques sur les sources diffuses, l'emplacement des récifs artificiels et la pollution plastique	Expertise en interne, conseil, partenaire(s) d'exécution	MED POL	CAR/INFO, Plan Bleu	Réglementation de l'UE, Convention de Minamata, Directive-cadre de l'UE dans le domaine de l'eau, RRTP	a) Mise à jour des Lignes directrices BBN concernant : - les sources diffuses de pollution ; - les secteurs aquacoles et apports fluviaux pour les eaux de transition ; - les lacunes entre les rapports RRTP et les rapports BBN	Les Lignes directrices BBN traitent des sources ponctuelles de pollution situées à terre. Étant donné que les sources diffuses contribuent de manière significative à la pollution, il est nécessaire de les inclure dans les lignes directrices actualisées.
			CAR/ASP	OMI, Convention de Londres et Protocole de Londres, CGPM	b) Mise à jour des rapports sur les récifs artificiels pour soumission à la Réunion des Points focaux du MED POL, à la Réunion du Groupe de Coordination de l'EcAp, à la Réunion des Points focaux du PAM ainsi qu'à la CdP 22	

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
2.2.2 Identifier et négocier des programmes régionaux de mesures pour les polluants/catégories (secteurs) présentant des tendances à la hausse et y inclure la révision des Plans régionaux existants et les domaines de consommation et de production						
1. Élaborer le Plan régional sur les stations municipales de traitement des eaux usées	Expertise en interne, conseil, réunion(s) régionale(s)	MED POL	CAR/CPD, Plan Bleu	Initiative H2020 de l'UpM, Partenaires du PAM	Élaboration ou mise à niveau des Plans régionaux pour soumission à la Réunion des Points focaux du MED POL, à la Réunion du Groupe de Coordination de l'EcAp, à la Réunion des Points focaux du PAM ainsi qu'à la Cdp 22 :	Débats prévus lors de la Réunion régionale d'experts sur les six Plans régionaux de réduction de la pollution en mai 2019 et recommandations des Points focaux du MED POL en 2019 concernant la marche à suivre pour élaborer de nouveaux Plans régionaux ou mettre à niveau les Plans régionaux existants, ou pour élaborer de nouvelles annexes techniques Leur élaboration sera conforme au Cadre régional commun pour la GIZC, qui devrait être adopté lors de la Cdp 21.
2. Élaborer le Plan régional sur la gestion des boues d'épuration						
3. Mettre à niveau le Plan régional sur les déchets marins ou élaborer de nouvelles annexes techniques afin d'y inclure de nouveaux éléments, y compris les microplastiques et les polluants émergents, selon que de besoin						

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
2.3 Renforcer et mettre en œuvre la législation et les politiques de prévention et de contrôle de la pollution marine à l'échelle nationale, y compris par l'application et l'intégration dans des processus sectoriels						
2.3.1 Mettre en œuvre les PAN adoptés (Article 15 du Protocole « tellurique ») et livrer les produits ciblés en temps voulu						
1. Soutenir l'intégration des mesures du PAN aux systèmes nationaux de réglementation et leur mise en œuvre	Expertise en interne, conseil, réunion(s) nationale(s) et régionale(s), partenaire(s) d'exécution	MED POL	CAR/CPD	Parties contractantes, IMPEL, Initiative H2020 de l'UpM, Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm	<p>a) Préparation de modèles fournissant des aspects clés pour les réglementations nationales en vue de promouvoir l'application de MTD et MPE et de normes BEE pour différents polluants de priorité nationale et/ou régionale dans des secteurs industriels clés, y compris la législation sur la notification par les industries des rejets de polluants (RRTP) et des risques d'accidents ;</p> <p>b) Partage des meilleures pratiques et échange d'informations en matière d'autorisation et d'inspection sur la base des lignes directrices techniques les plus récentes du PAM, ainsi qu'en matière de prévention et de gestion des risques d'accidents industriels sur le milieu marin et côtier ;</p> <p>c) Présentation d'un rapport sur l'évaluation à mi-parcours des PAN à la Réunion des Points focaux du MED POL et aux autres organes du PAM, selon qu'il convient</p>	<p>a) La promotion de l'application des MTD et MPE afin d'améliorer la prévention et la réduction de la pollution marine est essentielle si l'on veut réaliser les résultats des PAN. À cet égard, les cadres juridiques existants devraient être renforcés. Le partage d'expériences en matière d'autorisation et d'inspection permettrait de sensibiliser davantage les pays à la nécessité de renforcer leurs réglementations nationales. Les exemples tirés des projets pilotes actuellement en cours, par exemple les meilleures pratiques en matière de signalement de déchets dangereux en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro, devraient être partagés avec les autres pays de la région.</p> <p>b) Au cours de l'exercice biennal en cours, des travaux ont été entrepris afin d'élaborer des lignes directrices et des modèles de réglementation pour les RRTP.</p> <p>c) La Décision IG.22/11 de la CdP 19 prévoit la « Mise en œuvre des Plans d'action nationaux actualisés (PAN) contenant des mesures et calendriers de mise en œuvre » (Athènes, Grèce, février 2016).</p>

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
2.4 Évaluer et surveiller la pollution marine						
2.4.1. Mettre à jour des programmes nationaux de surveillance de la pollution et des déchets pour y inclure les indicateurs pertinents de l'IMAP sur la pollution et les déchets ; les mettre en œuvre et les appuyer au moyen de l'assurance qualité et du contrôle liés aux données						
1. Poursuivre le soutien aux programmes nationaux actualisés de surveillance des déchets marins, des contaminants et de l'eutrophisation conformément à l'IMAP, au Protocole « tellurique » et au Plan régional sur les déchets marins	Expertise en interne, conseil, partenaire(s) d'exécution, réunion(s) régionale(s), réunions du CORMON sur la pollution et les déchets marins	MED POL	UC, Groupe de travail de l'IMAP	AIEA, DCSMM, laboratoires nationaux désignés par le MED POL, institutions scientifiques pertinentes	a) Fourniture d'un appui scientifique et technique en vue d'appliquer les règles d'intégration et d'agrégation pour le suivi et la communication des données de suivi nationales en vue de l'établissement de rapports réguliers par les Parties contractantes sur l'état de mise en œuvre des IMAP nationaux, et pour la communication d'au moins trois ensembles de données sur les indicateurs communs (OE5, OE9 et OE10) en 2019-2020 et 2021-2022 ; b) Mise en œuvre de programmes nationaux de surveillance de la pollution marine appuyée par la mise en œuvre de programmes conjoints spécifiques de surveillance de la biodiversité et de la pollution dans les aires marines protégées (AMP) et dans les zones de haute pression, y compris la fourniture de données de qualité correspondante, ainsi que l'établissement de rapports nationaux respectifs en utilisant le système d'information pilote de l'IMAP	Comme le prévoit la feuille de route du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, les résultats obtenus, les enseignements tirés et les défis rencontrés au cours de la phase initiale actuelle de la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national exigent une mise en œuvre renforcée et coordonnée des programmes nationaux de surveillance basés sur l'IMAP ; de meilleures pratiques de laboratoire dans les laboratoires nationaux MED POL afin de surveiller les polluants dans le biote et les sédiments (questions d'AQ/CQ) ; une harmonisation et une normalisation des protocoles et méthodes de surveillance ; ainsi que la mise au point d'approches, de méthodes analytiques et d'évaluations, de tests, de critères et d'évaluations fondées sur le risque des méthodes chimiques et biologiques intégrées.
2. Consolider les dictionnaires de données et les normes de	Expertise en interne, conseil, partenaire(s) d'exécution,	MED POL	UC, Groupe de travail de l'IMAP	EMODnet, DCSMM, TG DATA	a) Finalisation du contenu des dictionnaires de données et normes de données pour tous les indicateurs communs de l'IMAP, y compris les	a) Les indicateurs communs de l'IMAP 13, 14 et 17 sont inclus dans le système d'information pilote IMAP, contrairement aux indicateurs

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
données pour tous les indicateurs communs de l'IMAP relatifs à la pollution et appliquer des systèmes de contrôle de la qualité des données	réunion(s) régionale(s), réunions du CORMON sur la pollution				indicateurs communs 18, 19 et 20 ; b) Mise en place de l'interopérabilité avec les modèles de données nationaux ; c) Mise au point et exécution de systèmes d'assurance et de contrôle de la qualité des données, tant au niveau du système d'information compatible de l'IMAP (pilote) qu'au niveau des contrôles nationaux des données suivies et communiquées, conformément à la politique de partage des données et aux systèmes élaborés pour les indicateurs communs de l'IMAP 13, 14 et 17 du système pilote IMAP Tous les produits livrables ci-dessus seront soumis pour examen aux réunions du CORMON sur la pollution et les déchets marins.	communs 18, 19 et 20. b) Les produits livrables liés aux normes de données et aux dictionnaires de données présentés ici sont liés à l'activité 1.5.1.1. c) Le partage des données devrait servir à orienter les activités d'assurance qualité et de contrôle qualité.
3. Entreprendre des programmes harmonisés et coordonnés d'assurance qualité (contaminants, déchets marins et eutrophisation) aux niveaux régional, sous-régional et national	Expertise en interne, conseil, partenaire(s) d'exécution, réunion(s) régionale(s), réunions du CORMON sur la pollution et les déchets marins	MED POL	UC, Groupe de travail de l'IMAP	AIEA, NAEL, MESL, Quasimeme, Université d'Alexandrie, laboratoires nationaux désignés par le MED POL, institutions scientifiques pertinentes	Fourniture d'un appui aux laboratoires nationaux du MED POL/IMAP aux fins d'appliquer de bonnes pratiques de laboratoire pour la surveillance des contaminants dans le biote et les sédiments, l'eutrophisation (nutriments et chlorophylle) dans l'eau de mer et la surveillance des déchets marins, y compris les tests de compétence (PT) et les protocoles AQ/CQ ;	Activité du MED POL en cours dans le cadre de son mandat au titre du module Pollution et déchets marins de l'IMAP, ainsi que de l'article 12 de la Convention de Barcelone, de l'article 8 du Protocole « tellurique » et des articles 11, 12 du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
4. Harmoniser et normaliser les méthodes de surveillance et d'évaluation de la pollution et des déchets marins conformément à l'IMAP	Expertise en interne, conseil, partenaire(s) d'exécution, réunion(s) régionale(s), réunions du CORMON sur la pollution et les déchets marins	MED POL	UC, Groupe de travail de l'IMAP	Groupe de travail sur le BEE de la DCSMM de l'UE, TGML, TG DATA, institutions scientifiques pertinentes	<p>a) Élaboration de protocoles pour l'application des bonnes pratiques de laboratoire ;</p> <p>b) Élaboration ou mise à jour, et approbation de protocoles de surveillance (5 au maximum) relatifs à la pollution (eutrophisation et contaminants) et aux déchets marins ;</p> <p>c) Approbation et mise à jour de barèmes de suivi et de barèmes des produits d'évaluation ; proposition de critères d'évaluation/seuils/valeurs de référence ; et présentation des rapports adaptée aux barèmes de suivi et barèmes des produits d'évaluation convenus</p> <p>Tous les produits livrables ci-dessus seront soumis pour examen aux réunions du CORMON sur la pollution et les déchets marins.</p>	<p>a, b) Des protocoles pour l'application de bonnes pratiques de laboratoire devraient être préparés conformément aux protocoles de surveillance préparés pour les indicateurs communs de l'IMAP relatifs à la pollution ;</p> <p>c) Des barèmes de suivi et des barèmes de produits d'évaluation devraient être convenus sur la base des approches fournies dans le cadre de l'analyse des questions intersectorielles de l'IMAP</p>
2.4.2. Rapporter et mettre à jour de manière régulière les inventaires de charges polluantes (BBN, RRTP provenant de sources situées à terre et en mer) et les évaluer						
1. Assurer un établissement de rapports efficaces sur les BBN et RRTP et soutenir jusqu'à 10 Parties contractantes, notamment en matière de	Expertise en interne, conseil	MED POL	CAR/INFO	Parties contractantes, Initiative H2020 de l'UpM	<p>a) Analyse du cycle de rapport BBN 2018-2019 aux niveaux national, sous-régional et régional des bassins hydrographiques pour contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre des PAN ;</p> <p>b) Évaluation des lacunes dans les rapports et détermination des besoins en matière d'appui technique</p>	<p>Une mise à jour des inventaires des charges polluantes (BBN provenant de sources terrestres) a été entamée au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Le BBN est mis à jour tous les 5 ans.</p>

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
contrôle assurance qualité des données						
2.4.3. Mettre au point et mettre à jour les outils d'évaluation de la pollution marine (évaluation thématique approfondie, cartes et fiches d'information et indicateurs) pour les polluants et les secteurs clés dans le cadre de l'EcAp						
1. Mettre à jour les produits d'évaluation thématique relatifs au module sur la pollution et les déchets marins de l'IMAP, y compris pour les secteurs industriels dominants et les polluants/secteurs prioritaires visés par les Plans régionaux ainsi que les sources de pollution situées en mer	Expertise en interne, conseil, partenaire(s) d'exécution, réunion(s) régionale(s)	MED POL	Plan Bleu, CAR/INFO	AEE	<p>a) Mise à jour des fiches d'évaluation avec de nouvelles données provenant de la mise en œuvre de l'IMAP ;</p> <p>b) Mise à jour des fiches d'évaluation pour la mise en œuvre des PAN, la mise en œuvre de l'Initiative H2020 et l'application du Protocole « tellurique » ;</p> <p>c) Préparation de l'évaluation de l'état et des impacts des nutriments agricoles, des contaminants, de l'aquaculture et de l'état des eaux pluviales urbaines sur le milieu marin à l'aide, dans la mesure du possible, des informations existantes ;</p> <p>d) Préparation de l'évaluation de la mise en œuvre des Plans régionaux par l'intégration des données de suivi BBN/RRTP aux niveaux régional et sous-marin à l'aide, dans la mesure du possible, des informations existantes ;</p> <p>e) Évaluation des principaux déchets marins à usage unique en Méditerranée et de leur contribution à la production de microplastiques et aux fuites dans le milieu marin, à l'aide, dans la mesure du possible, des informations existantes ;</p> <p>f) Évaluation et cartographie de la contribution de la pêche et de</p>	<p>Feuille de route du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée</p> <p>c, d, e) en attendant la tenue de discussions en vue de l'approbation des produits de l'évaluation thématique, la surveillance de la pollution sera entreprise au moyen d'enquêtes sur le terrain organisées pour la biodiversité, les ENI, la pollution et les indicateurs communs de déchets marins, dans les AMP et en dehors.</p> <p>f) La cartographie de la contribution de la pêche et de l'aquaculture aux déchets marins est en attente au titre du nouveau MedProgramme du FEM.</p>

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
					l'aquaculture à la production de déchets marins en Méditerranée Tous les produits livrables ci-dessus seront soumis aux réunions du CORMON sur la pollution et les déchets marins.	
2.5 Promouvoir les capacités à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale, y compris l'assistance technique et le renforcement de capacités						
2.5.1 Mettre en place des programmes et des ateliers de formation dans des domaines tels que la surveillance de la pollution, les inventaires de polluants, la mise en œuvre des politiques, les lignes directrices techniques communes, les organes d'autorisation et d'inspection et la conformité avec la législation nationale						
1. Appuyer les pays dans la mise en œuvre de l'IMAP avec un accent particulier sur l'échelle d'évaluation, la surveillance offshore, l'intégration des indicateurs en vue de parvenir au BEE et la surveillance conjointe	Expertise en interne, conseil, partenaire(s) d'exécution, réunion(s), atelier(s) de formation	MED POL	UC, Groupe de travail de l'IMAP	Groupe de travail sur le BEE de la DCSMM de l'UE, TGML	a) Fourniture d'une assistance technique et renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de l'IMAP (y compris le module sur la pollution et les déchets marins) en fonction des besoins nationaux, l'accent étant mis en particulier sur le regroupement et l'intégration des données de surveillance et des produits d'évaluation, les échelles de surveillance et d'évaluation, le suivi offshore, l'intégration des indicateurs en matière de BEE et le suivi conjoint ; b) Organisation d'ateliers et de formations au niveau sous-régional et régional en lien avec le module sur la pollution et les déchets marins de l'IMAP dans les domaines où il existe des besoins communs en matière de capacités et des lacunes dans les connaissances (minimum 2 par sous-région)	À l'issue des visites dans les pays et en fonction des besoins exprimés par les pays, il est nécessaire d'élaborer des programmes de formation et des ateliers supplémentaires en matière de surveillance de la pollution.

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
2. Partager les meilleures pratiques relatives à l'application des directives du Protocole « immersions » à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale	Expertise en interne, conseil, partenaire(s) d'exécution, réunion(s) régionale(s)	MED POL	REMPEC, CAR/ASP	OMI, Convention de Londres et Protocole de Londres	<p>a) Identification et partage des meilleures pratiques avec les Parties contractantes lors des réunions régionales ;</p> <p>b) Fourniture d'informations détaillées sur les travaux des pays concernant la mise en œuvre du Protocole « immersions » et de ses lignes directrices ;</p> <p>c) Optimisation des synergies avec les travaux du Protocole de Londres de l'OMI ;</p> <p>d) Recensement des priorités en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique aux Parties contractantes</p>	<p>Dans le cadre du Protocole « immersions », des lignes directrices ont été adoptées par les Parties contractantes sur l'immersion des déchets et des matières énoncées au paragraphe 2 de l'article 4, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lignes directrices actualisées sur la gestion des matériaux de dragage (Décision IG.23/12, CdP 20) ; - Lignes directrices pour le dépôt en mer des matières à des fins autres que la simple élimination (construction de récifs artificiels) (Décision IG.16/8, CdP 14) ; - Lignes directrices pour l'immersion des matières géologiques inertes non polluées (Décision IG.16/9, CdP 14) ; - Lignes directrices pour la gestion des déchets de poisson ou autres matières organiques issus des opérations industrielles de transformation du poisson et d'autres organismes marins(CdP 12) ; - Lignes directrices pour l'immersion des plates-formes et autres ouvrages placés en mer (CdP 13)

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
2.5.2 Mettre en œuvre des projets pilotes sur les déchets marins, les POP, le mercure et les décharges illicites, notamment grâce aux solutions CPD comme alternative aux POP et substances chimiques et à la réduction en amont des sources de déchets marins pour les entreprises, les entrepreneurs, les institutions financières et la société civile						
1. Consolider les projets pilotes « Pêche aux déchets » et « Adopter une plage », ainsi que d'autres projets pilotes sur l'enlèvement ou la réduction de déchets marins et sur la prévention de la pollution par les déchets marins (CPD) (notamment les projets s'intéressant aux plastiques et aux microplastiques)	Expertise en interne, conseil, partenaire(s) d'exécution, réunion(s)	MED POL	CAR/ASP	Parties contractantes, CGPM, membres de la Plateforme de coopération régionale sur les déchets marins en Méditerranée	a) Mise en œuvre de projets à petite échelle visant à appliquer les dispositions des directives de la FAO concernant la réduction des quantités d'engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés et des directives « Pêche aux déchets » dans 7 pays méditerranéens ; b) Réalisation des objectifs de réduction des déchets marins approuvés par la CdP 19 sur les sites des projets pilotes ; c) Application des directives de la FAO pour réduire les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés ;	Article 9 du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée
2. Mettre en place des projets pilotes sur le PCB, la réduction et la prévention des POP et la décontamination des sites sur la	Expertise en interne, conseil, partenaire(s) d'exécution, réunion(s)	UC, MED POL	CAR/CPD	Parties contractantes, FEM, Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, PNUE Substances	a) Conception et lancement d'un projet pilote ; b) Élimination d'environ 600 tonnes de biphényle polychloré (PCB) et de déchets de PCB provenant d'Algérie et du Liban ; c) Établissement d'inventaires détaillés des stocks de PCB, principalement en Albanie et en Algérie ;	Projet soumis au FEM en 2019 et dont l'exécution est prévue pour la mi-2020. Les projets pilotes à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau MedProgramme du FEM se trouvent en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, au Liban, au Maroc, au Monténégro, en Tunisie et en Turquie.

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
base des points chauds des PAN				chimiques, Division de l'économie		
3. Mettre en place des projets pilotes sur la réduction et la prévention du mercure et sur la décontamination des sites sur la base des points chauds des PAN	Expertise en interne, conseil, partenaire(s) d'exécution, réunion(s)	UC, MED POL	CAR/CPD	Parties contractantes, FEM, Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, PNUE Substances chimiques, Division de l'économie, Convention de Minamata, OMS	a) Lancement de travaux préparatoires visant à éliminer 30 tonnes de mercure d'ici à 2022 dans des conditions respectueuses de l'environnement ; b) Établissement d'inventaires détaillés du mercure.	Projet soumis au FEM en 2019 et dont l'exécution est prévue pour la mi-2020. Les projets pilotes à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau MedProgramme du FEM se trouvent en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, au Liban, au Maroc, au Monténégro, en Tunisie et en Turquie.
2.5.3. Intégrer les mesures et les évaluations concernant la prévention et le contrôle de la pollution marine dans les projets d'application du Protocole « GIZC », CAMP et autres Évaluations d'impact environnemental stratégique y relatives						
1. Contribuer aux nouveaux CAMP afin d'examiner des mesures de prévention et de réduction des déchets et de la pollution (y compris des activités extracôtières)	Expertise en interne, conseil, ateliers nationaux, réunion(s)	MED POL	CAR/PAP		a) Mise en œuvre des activités liées au MED POL en matière de surveillance et d'évaluation dans le cadre des CAMP prévus ; b) Intégration des résultats de l'évaluation basée sur l'IMAP dans les CAMP transfrontières	La fourniture de produits d'évaluation intégrée et agrégée dépend de la mise en œuvre des CAMP par le CAR/PAP dans les pays sélectionnés.

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
2.1. Consolider la mise en œuvre régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et des 4 Protocoles relatifs à la pollution, et des programmes de mesures dans les Plans d'action et les Stratégies en place à l'échelle régionale						
2.1.1. Faciliter et mettre en œuvre des mesures ciblées des Plans et Stratégies à l'échelle régionale						
2. Promouvoir l'utilisation d'instruments et de mesures d'incitation appropriés visant à prévenir et réduire la pollution plastique, notamment la production de sacs plastiques à usage unique et de microplastiques, les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, les déchets marins produits par l'aquaculture, les déchets marins produits par les bateaux et les déchets d'équipements électriques et électroniques	Expertise en interne, conseil, ateliers régionaux et sous-régionaux, réunion(s) régionale(s) et sous-régionale(s)	CAR/CPD	MED POL	Division de l'économie du PNUE, SWITCHMED, FAO, CGPM	d) Partage des meilleures pratiques au niveau régional sur les nouvelles mesures émergentes (par exemple en matière de pollution plastique, les programmes de la responsabilité élargie du producteur (REP) pour les emballages en plastique), afin de faciliter la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins ; e) Identification des lacunes et des priorités en matière d'appui technique et de renforcement des capacités ;	Activité de suivi 2.1.1.2 du PdT 2018-2019 Mise en œuvre de l'article 9 du Plan régional sur la gestion des déchets marins Thème spécifique à décider en coordination avec les pays
	Expertise en interne, conseil	REMPEC	MED POL	Parties contractantes, OMI, BERD	f) Fourniture d'un appui technique aux Parties contractantes qui en font la demande pour mettre en œuvre le plan d'action de l'OMI concernant les déchets plastiques marins provenant des navires et les dispositions connexes du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée, selon que de besoin.	Objectifs stratégiques 5, 6 et 9 9 - Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021), capitalisation des activités connexes mises en œuvre dans le cadre du projet « Marine Litter-MED » et de l'IMELS. Cofinancement du Programme intégré de coopération technique de l'OMI.

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
4. Promouvoir l'utilisation d'instruments appropriés aux fins de l'identification et de la mise en œuvre d'alternatives aux POP et au mercure à l'échelle régionale et sous-régionale	Expertise en interne, conseil, ateliers régionaux et sous-régionaux	CAR/CPD	MED POL	FEM, PNUE Substances chimiques, Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm	a) Partage des expériences et meilleures pratiques en matière de stratégies de prévention des nouveaux POP avec les Parties contractantes au niveau régional, afin de faciliter la mise en œuvre des Plans régionaux sur les POP ; b) Identification des lacunes et des priorités en matière d'appui technique et de renforcement des capacités	Nouvelle activité basée sur l'expérience des pays ciblés par le MedProgramme (projet dérivé 1.11) et qui vise à partager cette expérience avec d'autres Parties contractantes non impliquées dans le projet Mise en œuvre du Plan régional sur les POP (Décisions IG.19/8, IG.19/9, IG.20/8.3).
2.3 Renforcer et mettre en œuvre la législation et les politiques de prévention et de contrôle de la pollution marine à l'échelle nationale, y compris par l'application et l'intégration dans des processus sectoriels						
2.3.1 Mettre en œuvre les PAN adoptés (Article 15 du Protocole « tellurique ») et livrer les produits ciblés en temps voulu						
1. Soutenir l'intégration des mesures du PAN aux systèmes nationaux de réglementation et leur mise en œuvre	Expertise en interne, conseil, réunion(s) nationale(s)	CAR/CPD	MED POL	Parties contractantes	d) Fourniture d'appui à au moins trois pays afin d'élaborer une nouvelle réglementation visant à réduire la production et l'utilisation de plastique à usage unique, y compris les programmes de REP ;	Activité de suivi 2.3.1.2 du PdT 2018-2019 Mise en œuvre de l'article 9 du Plan régional sur la gestion des déchets marins
				Parties contractantes, FEM, Division de l'économie du PNUE, Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, OMS	e) Fourniture d'appui à au moins trois pays afin d'élaborer un projet de réglementation visant à restreindre l'importation et l'utilisation de produits contenant des SPFO et des APFO, de produits contenant des PCCC et de produits contenant des HBCD (Liban, Maroc et Tunisie).	Mise en œuvre du Plan régional sur les POP et du Plan d'action régional pour la CPD. Financement de l'activité par le MedProgramme (FEM - Projet dérivé 1.1.).

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
2.3.3 Simplifier et mettre en œuvre le Plan d'action régional CPD (activités relatives à la pollution) à travers les PAN et les processus nationaux y relatifs, tels que les Plans d'action nationaux de la CPD et des SNDD						
1. Soutenir la mise en place de mesures réglementaires et économiques liées à la mise en œuvre de la CPD ou de l'économie circulaire	Expertise en interne, conseil, réunion(s) nationale(s)	CAR/CPD	MED POL, Plan Bleu	Division de l'économie du PNUE	Élaboration de mesures d'économie circulaire dans des secteurs clés du Plan d'action régional pour la CPD, en particulier dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, avec un accent particulier sur le rôle des biodéchets, dans 2 pays.	Activité de suivi 2.3.3.1 du PdT 2018-2019 ; Développement d'un projet pilote de suivi des activités avec le secteur de l'alimentation et de l'agriculture en 2018-2019 ; Mise en œuvre du Plan d'action régional pour la CPD (objectifs opérationnels 1.1, 1.2 et 1.3).
2.5 Promouvoir les capacités à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale, y compris l'assistance technique et le renforcement de capacités						
2.5.1 Mettre en place des programmes et des ateliers de formation dans des domaines tels que la surveillance de la pollution, les inventaires de polluants, la mise en œuvre des politiques, les lignes directrices techniques communes, les organes d'autorisation et d'inspection et la conformité avec la législation nationale						
3. Mettre en place des programmes de formation autour des thèmes clés de la CPD et de l'économie circulaire	Expertise en interne, conseil, ateliers nationaux	CAR/CPD	MED POL, Plan Bleu	Division de l'économie du PNUE, ONUDI	Mise en œuvre d'au moins 5 activités de renforcement des capacités afin d'améliorer les connaissances sur la CPD et l'économie circulaire (y compris sur l'allongement de la durée de vie des produits)	Mise en œuvre du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée Thèmes spécifiques à développer en coordination avec les pays
2.5.2 Mettre en œuvre des projets pilotes sur les déchets marins, les POP, le mercure et les décharges illicites, notamment grâce aux solutions CPD comme alternative aux POP et substances chimiques et à la réduction en amont des sources de déchets marins pour les entreprises, les entrepreneurs, les institutions financières et la société civile						
1. Consolider les projets pilotes « Pêche aux déchets » et « Adopter une plage », ainsi que d'autres projets	Expertise en interne, conseil, partenaire(s) d'exécution, réunion(s)	CAR/CPD	MED POL	Parties contractantes, Division de l'économie du PNUE, BeMed Club	d) Mise au point de 2 activités pilotes, soutenant la poursuite du développement de solutions innovantes d'économie circulaire en matière de pollution plastique	Activité de suivi 2.5.2.4 du PdT 2018-2019 ; Mise en œuvre du Plan d'action régional pour la CPD (objectifs opérationnels 2.1 et 2.3)

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
pilotes sur l'enlèvement ou la réduction de déchets marins et sur la prévention de la pollution par les déchets marins (CPD) (notamment les projets s'intéressant aux plastiques et aux microplastiques)						
2. Mettre en place des projets pilotes sur le PCB, la réduction et la prévention des POP et la décontamination des sites sur la base des points chauds des PAN	Expertise en interne, conseil, assistance technique, réunion(s) nationale(s)	CAR/CPD	UC, MED POL	Parties contractantes, FEM, Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, PNUE Substances chimiques, Division de l'économie	d) Échantillonnage et analyse des mousses extinctrices, du sol et des eaux souterraines pour la recherche de SPFO/APFO sur les sites d'incendie, des granulés de PSE PSX utilisés par les entreprises et des PCCC et PCCM importés pour la production de PVC utilisés par des entreprises préparées dans 3 pays (Liban, Maroc et Tunisie) ; e) Démonstrations pilotes, substitution des mousses de SPFO et du HBCD dans les granulés de PSE PSX par des alternatives respectueuses de l'environnement réalisées dans 3 pays ; f) Renforcement des capacités de	Activité de suivi 2.5.2.5 du PdT 2018-2019 ; Mise en œuvre du Plan régional sur les POP et du Plan d'action régional pour la CPD (objectif opérationnel 2.1) Financement de l'activité par le FEM (MedProgramme - projet dérivé 1.1)

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
					« gestion des nouveaux POP » dans 3 pays	
3. Mettre en place des projets pilotes sur la réduction et la prévention du mercure et sur la décontamination des sites sur la base des points chauds des PAN	Expertise en interne, conseil, assistance technique, réunion(s) nationale(s)	CAR/CPD	UC, MED POL		c) Audits-inventaires dans les hôpitaux publics réalisés dans 2 pays (Tunisie et Liban) ; d) Renforcement des capacités de gestion du mercure dans 2 pays ; e) Remplacement des dispositifs médicaux contenant du mercure, en particulier les thermomètres, par des solutions alternatives respectueuses de l'environnement réalisées dans 2 pays	Activité de suivi 2.5.2.5 du PdT 2018-2019 ; Mise en œuvre du Plan régional sur les POP et du Plan d'action régional pour la CPD (objectif opérationnel 2.1) Financement de l'activité par le FEM (MedProgramme - projet dérivé 1.1)
2.7 Identifier et traiter les nouvelles questions émergentes, le cas échéant						
2.7.1 Élaborer des évaluations et des documents de politique concernant les polluants émergents, l'acidification des océans les changements climatiques ainsi que les liens avec les processus globaux pertinents et les soumettre aux Parties contractantes						
1. Passer en revue les substances chimiques toxiques préoccupantes utilisées pour la production de plastique	Expertise en interne, conseil	CAR/CPD	MED POL	Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, OMI	1. Élaboration d'un dossier d'informations sur les substances chimiques toxiques utilisées dans les plastiques, et qui sont préoccupantes pour la mise en œuvre d'une économie circulaire dans la Méditerranée	Mise en œuvre de l'article 9 du Plan régional sur la gestion des déchets marins et du Plan d'action régional pour la CPD Nouvelle activité liée aux activités du CAR/CPD en tant que centre régional de la Convention de Stockholm
3. Passer en revue les solutions visant à lutter contre la pollution plastique	Expertise en interne, conseil	CAR/CPD	Plan Bleu, MED POL, UC	CSIC, réseau zéro déchet, ICLEI	3. Préparation de 3 documents d'orientation sur les solutions novatrices à la pollution plastique	Suivi de l'activité 2.2.1.5 du PdT 2018-2019 Capitalisation des résultats et conclusions issus des projets et activités réalisés en 2018-2019

THÈME 2 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composants	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
						3 thèmes possibles Analyse fondée sur les résultats des activités soutenues dans le cadre de l'accord de coopération avec l'IMELS, sur l'utilisation des bioplastiques et sur la prise en compte des plastiques à usage unique dans les GPP

THÈME 6 : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
6.1. Élaborer de nouveaux plans d'action, programmes de mesures, normes et critères communs, lignes directrices et appliquer des textes actuels						
6.1.1. Identifier des mesures dans le Plan d'action pour la CPD afin de contribuer directement à la prévention, la réduction et l'élimination de la pollution marine, à la protection et au renforcement de la biodiversité et des écosystèmes et à la lutte contre les changements climatiques dans les zones marines et côtières de la Méditerranée, et les mettre en œuvre						
1. Faciliter l'élaboration de Plans d'action pour la CPD et l'économie circulaire nationaux	Expertise en interne, conseil, réunion(s) nationale(s) et régionale(s)	CAR/CPD	UC, MED POL	Parties contractantes	a) Fourniture d'un appui à au moins 2 pays afin d'élaborer des plans relatifs à la CPD et à l'économie circulaire qui identifient les chaînes de valeur prioritaires et proposent des mesures pour le renforcement des capacités, les instruments politiques et les partenariats ; b) Fourniture d'un appui à au moins 2 pays afin d'élaborer des mesures visant à encourager la consommation durable, l'étiquetage écologique et/ou les marchés publics durables	Mise en œuvre de l'ODD 12 Mise en œuvre de l'action 47 du Plan d'action sur la consommation et la production durables, applicable à tous les domaines prioritaires Décision IG.22/5 sur le Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée (CdP 19)
6.4. Consolider la coopération à l'échelle nationale, régionale et sous-régionale pour prévenir et contrôler la pollution marine						
6.4.1. Promouvoir la création de réseaux et d'initiatives d'entreprises, d'entrepreneurs et d'organisations de la société civile apportant des solutions CPD						
2. Améliorer les solutions de CPD dans la Méditerranée	Expertise en interne, conseil, réunion(s) nationale(s) et sous-régionale(s)	CAR/CPD	UC, MED POL	ONUDI, Division de l'économie du PNUE, CNUCED, Lebanon Berytech Foundation, Palestine Leaders Organisation,	a) Amélioration de la visibilité des produits et services durables en partenariat avec les plateformes de détaillants en ligne ;	Mise en œuvre des ODD 8, 9, 12 et 14 Mise en œuvre de l'objectif opérationnel 2.3 du Plan d'action sur la CPD et des Orientations stratégiques 5.1, 5.2, 5.3, 5.4 et 5.5 de la SMDD

THÈME 6 : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES

Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
				Tunisia Connect, Egypt Alexandria Business Association, Italy Fondazione di Comunita di Messina		Décision IG.22/5 sur le Plan d'action sur la CPD (CdP 19) et Décision IG.22/2 sur la SMDD 2016-2025 (CdP 19) Financement de l'activité par SwitchMed II et le projet ENI/CBC du MedProgramme
					b) Mise au point d'un accompagnement de groupe pour l'accès aux marchés, des services aux entreprises interentreprises et un projet pilote d'intégration de la chaîne de valeur avec l'organisation partenaire CNUCED ;	Mise en œuvre des ODD 8, 9, 12 et 14 Mise en œuvre de l'objectif opérationnel 2.3 du Plan d'action sur la CPD et des Orientations stratégiques 5.1, 5.2, 5.3, 5.4 et 5.5 de la SMDD Décision IG.22/5 sur le Plan d'action sur la CPD (CdP 19) et Décision IG.22/2 sur la SMDD 2016-2025 (CdP 19) Financement de l'activité par SwitchMed II et le projet ENI/CBC du MedProgramme, et apports de contributions en nature de la CNUCED
					c) Mise en place d'une plateforme ouverte d'innovation et de mise en relation en ligne permettant aux producteurs et aux détaillants partenaires de créer un marché	Mise en œuvre des ODD 8, 9, 12 et 14 Mise en œuvre de l'objectif opérationnel 2.3 du Plan d'action sur la CPD et des Orientations stratégiques 5.1, 5.2, 5.3, 5.4 et 5.5 de la SMDD Décision IG.22/5 sur le Plan d'action sur la CPD (CdP 19) et Décision IG.22/2 sur la SMDD 2016-2025 (CdP 19) Financement de l'activité par SwitchMed II (EU-DG NEAR)
3. Créer des structures d'appui pour des modèles d'économie	Expertise en interne, conseil, réunion(s)	CAR/CPD	UC, MED POL	Parties contractantes, entreprises privées, Lebanon Berytech Foundation,	a) Élaboration d'un système de labels et de normes d'économie verte et circulaire pour les entreprises et entrepreneurs verts	Mise en œuvre des ODD 8, 9, 12 et 14 Mise en œuvre des objectifs opérationnels 2.2 et 2.3 du Plan d'action sur la CPD et des Orientations stratégiques 5.1, 5.2, 5.3, 5.4 et

THÈME 6 : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES						
Activités principales	Moyens de mise en œuvre	Direction : UC ou composante	Autre : UC et/ou composantes	Partenaires	Résultats attendus	Remarques (liens avec le PdT actuel, base juridique de l'activité/du résultat)
circulaire et des modèles d'économie verte	nationale(s) et sous-régionale(s)			Palestine Leaders Organisation, Tunisia Connect, Egypt Alexandria Business Association, Italy Fondazione di Comunità di Messina	et circulaires ; b) Élaboration d'un document d'orientation intitulé « Recommandations visant à améliorer les marchés verts et circulaires et à soutenir les entreprises éco-innovantes »	5.5 de la SMDD Décision IG.22/5 sur le Plan d'action sur la CPD (CdP 19) et Décision IG.22/2 sur la SMDD 2016-2025 (CdP 19) Financement de l'activité par le projet ENI/CBC du MedProgramme